



EJ/SFo - 149661

DECISION N° D2024-87-SEDIF

Portant approbation de la convention de mise à disposition de fichiers de données de bathymétrie en XYZ et P en Seine PK12 au profit du SEDIF par l'Unité Dragages et Bathymétrie de la Direction Territoriale Bassin de la Seine de Voies Navigables de France

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération du Comité n°2024-21 du 20 juin 2024 donnant au Président délégation pour certaines affaires,

Considérant que dans le cadre de son projet de dévoiement d'une conduite de diamètre 800 mm implantée dans la tête du Pont de Sèvres en rive gauche de la Seine, le SEDIF souhaite bénéficier de la mise à disposition des fichiers de données bathymétriques appartenant à l'unité dragages et bathymétrie de la direction territoriale bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le projet de convention de mise à disposition correspondant, à titre gratuit,

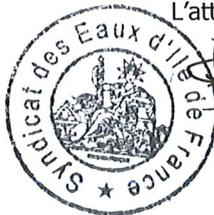
Le Président,

Article 1 approuve la convention de mise à disposition des fichiers de données de bathymétrie de la Direction Territoriale Bassin de la Seine de Voies Navigables de France de coordonnées XYZ et P en Seine PK12, à titre gracieux,

Article 2 autorise la signature de ladite convention et de tout document se rapportant à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente décision
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **09 SEP. 2024**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée mors classe



S. CHICOISNE

Le Président



André Santini

André SANTINI

Ancien Ministre

* Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.